



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 30 avril 2018, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

### **Ordre du jour**

#### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Appui au projet d'aménagement d'une paroi d'escalade extérieure au Camp Portneuf
- 1.2 Réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac situé dans le secteur Val-des-Pins

#### **2. Trésorerie**

- 2.1 Modification des échelles salariales des étudiants, des employés non-syndiqués et non-cadres et des professeurs

#### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Aucun

#### **4. Transport routier et hygiène du milieu**

- 4.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels en vue de la réalisation d'une étude de capacité des postes de pompage sanitaire

#### **5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Aucun

#### **6. Loisirs et culture**

- 6.1 Aucun

#### **7. Période de questions**

#### **8. Petites annonces**

- 8.1 Aucun

#### **9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

#### 18-04-130 APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PAROI D'ESCALADE EXTÉRIEURE SUR LE SITE DU CAMP PORTNEUF

---

**Attendu** le projet d'aménagement d'une paroi d'escalade extérieure sur le site du Camp Portneuf;

**Attendu** que cette activité cadre parfaitement bien avec les activités offertes au Camp Portneuf;

**Attendu** que ce projet est admissible à une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

**Attendu** que les coûts estimés pour la mise en place d'une telle installation sportive sont de 43 500 \$;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal appuie le projet de Camp Portneuf pour l'aménagement d'une paroi d'escalade extérieure afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 18-04-131 **RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE DU LAC SITUÉ DANS LE SECTEUR VAL-DES-PINS**

---

**Attendu** que l'Association des résidents du Domaine Val-des-Pins, formée des résidents de ce secteur, est propriétaire du barrage du lac privé situé dans ce quartier résidentiel;

**Attendu** l'obligation de procéder à une étude d'évaluation de la sécurité de ce barrage à forte contenance, et ce, afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

**Attendu** que les coûts de cette étude s'élèvent à la somme de 13 200 \$ plus les taxes applicables selon une soumission préparée par WSP Canada inc.;

**Attendu** la requête déposée par la présidente de l'Association des résidents du Domaine Val-des-Pins demandant à la Ville de prendre en charge cette étude et de répartir les coûts entre les propriétaires du secteur;

**Attendu** qu'une assemblée spéciale des résidents a été tenue le mercredi 18 avril, à laquelle a participé près de 40 personnes, afin d'informer les résidents de l'obligation de faire réaliser cette étude et du partage des coûts;

**Attendu** qu'une aide financière de 2 000 \$ a été confirmée par la Ville afin de réduire les coûts liés à cette étude et ainsi soutenir l'Association dans ses démarches;

**Attendu** les dispositions du Règlement 579-15 *Règlement instaurant un programme de réhabilitation de l'environnement*;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Saint-Raymond prenne en charge la réalisation de l'étude d'évaluation du barrage mentionnée précédemment, et ce, aux frais des propriétaires du secteur.

**QUE** les coûts liés à cette étude soient répartis par mode tarifaire via le règlement d'imposition des taxes et compensations de l'année 2019, et ce, à parts égales entre chaque propriété située dans le développement domiciliaire Val-des-Pins;

**QU'**à cet effet, le mandat en vue de l'étude d'évaluation soit accordé à WSP Canada inc., et ce, au montant de 13 200 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** l'aide financière de 2 000 \$ accordée par la Ville soit déduite du montant total à payer avant la répartition des coûts entre les propriétaires.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRÉSORERIE

#### **18-04-132 MODIFICATION DES ÉCHELLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS, DES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET NON-CADRES ET DES PROFESSEURS**

---

**Attendu** que le salaire minimum passera à 12 \$ l'heure au 1<sup>er</sup> mai prochain;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier en conséquence les échelles salariales pour les étudiants, les employés non-syndiqués et non-cadres et les professeurs;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte les modifications apportées aux échelles salariales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ces nouvelles échelles salariales abrogent et remplacent celles adoptées antérieurement.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### **18-04-133 OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CAPACITÉ DES POSTES DE POMPAGE SANITAIRE**

**Attendu** la réalisation d'une étude de traitement des eaux usées en provenance du parc industriel no 2 par la firme Tetra Tech QI inc.;

**Attendu** qu'il s'avère maintenant nécessaire de procéder à une étude de capacité des postes de pompage sanitaire;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par M. Carl Pelletier, ingénieur et directeur de projet de la firme Tetra Tech QI inc. le 29 janvier 2018;

**Attendu** que par souci d'efficacité et d'économie, il est préférable d'octroyer ce contrat à la firme Tetra Tech QI inc. vu les études précédentes réalisées pour le même projet;

**Attendu** les différentes études déjà réalisées par Le Groupe S.M. inc. dans le cadre du projet domiciliaire des rues Mario et Fiset;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier les résolutions 18-02-053 et 18-02-054 adoptées à la séance du 12 février afin de se conformer aux modalités de facturation indiquées dans les offres de service;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le mandat pour les services professionnels mentionnés précédemment soit octroyé à Tetra Tech QI inc., et ce, pour une somme n'excédant pas 20 000 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette étude soit réalisée en tenant compte des données et informations recueillies dans les études précédemment réalisées par Le Groupe S.M. inc. dans le cadre du projet domiciliaire des rues Mario et Fiset.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

**QUE** les résolutions numéros 18-02-53 et 18-02-054 soient modifiées afin de préciser que les mandats octroyés à Tetra Tech QI inc. sont à taux horaire pour un maximum de 15 000 \$ chacun et non pour une somme forfaitaire de 15 000 \$.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

#### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 55.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & &